



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

Question écrite n° 117699

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les moyens de fonctionnement alloués au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSP). Après avoir créé à grands renforts de communication le FPSP en 2009 au plus fort de la crise, le Gouvernement décide, pour la deuxième année consécutive, de lui ôter près du tiers de ses moyens de fonctionnement. Comme en 2010, ce sont ainsi 300 millions d'euros qui seront prélevés par l'État et, une fois de plus, la mesure a été annoncée en catimini pendant l'été. Pourtant, en raison d'une mauvaise gestion gouvernementale, la situation de l'emploi est encore pire cette année qu'elle ne l'était l'année dernière. Il lui rappelle que le FPSP a été créé justement pour permettre le financement de la formation des moins qualifiés, c'est-à-dire de nos concitoyens les plus précaires vis-à-vis de l'emploi. Alors que l'INSEE vient de publier les derniers chiffres de la précarité, établissant que plus d'un Français sur sept vit avec moins de 954 € par mois, l'effort pour la qualification, la formation et donc l'insertion professionnelle de nos concitoyens aurait dû être une priorité du Gouvernement. Il lui demande donc de justifier le choix qui a été fait par le Gouvernement d'amputer de 300 millions d'euros le budget du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117699

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9731

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)